

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU QUATRIÈME ADJOINT BRUNO JAUNET
URBANISME – RÉSEAUX

Le Maire de Vieillevigne,

VU l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 8 le nombre des adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Monsieur Bruno JAUNET, quatrième adjoint au Maire pour les domaines suivants : Urbanisme et Réseaux.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, Monsieur Bruno JAUNET assumera les fonctions suivantes :

Urbanisme

- La convocation et l'animation de la commission Urbanisme
- Les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :
 - o Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants,
 - o Certificats d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
 - o Permis de construire, déclarations préalables,
 - o Procédures de délaissés communaux.
- Coordination avec le service instructeur des droits des sols de Clisson Sèvre Maine Agglo
- Participation à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme
- Suivi des dossiers contentieux et des recours en matière d'urbanisme

Réseaux

- Gestion des réseaux et programmation des travaux de compétence municipale et relations avec Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Elaboration et suivi de la programmation des travaux relatifs aux réseaux d'eaux pluviales
- Relations avec les différents partenaires : TE44, Atlantic'Eau, GRDF, ENEDIS, autres syndicats et concessionnaires en gestion de différents réseaux.

Cimetière

- Organisation et gestion du cimetière,

- Aménagement du cimetière, des abords, de l'ossuaire, du jardin du souvenir, du columbarium et de l'Espace souvenir,
- Suivi des reprises de concession,
- Suivi du plan du cimetière et du règlement intérieur.

Gendarmerie

En l'absence ou empêchement de la Première Adjointe et du Deuxième Adjoint, le Quatrième Adjoint est chargé de déposer plaintes en gendarmerie et de signer les procès-verbaux pour tous délits, contraventions, atteintes aux biens et aux personnes, au personnel communal et aux élus.

Finances

Le quatrième adjoint au Maire est chargé de l'élaboration et du suivi des crédits budgétaires correspondant à ses délégations.

ARTICLE 3 : La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par Monsieur Bruno JAUNET des pièces et actes suivants : permis de construire, déclarations préalables, autorisations d'urbanisme, tous autres actes, documents, courriers et pièces administratives liés aux fonctions énoncées, relatifs à ses délégations, y compris la signature des documents comptables et budgétaires relatifs à ses délégations à concurrence de 2 000,00 € HT quand les crédits sont inscrits au Budget de la commune.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du maire ».

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Vieillevigne, Monsieur le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie de publication, et copie en sera adressée à M. le Préfet.

Fait à VIEILLEVIGNE, le **09 AVR. 2026**

Le Maire,


Damien MÉCHINEAU

